

**CONCILIATION DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 75
(SON ACTIF, SON PASSIF, SES DÉPENSES ET SES REVENUS DE L'ANNÉE)
AVEC LES DONNÉES VÉRIFIÉES D'HYDRO-QUÉBEC
"CORPORATIF" ***

* Décision D-2002-175 du 14 août 2002 (R-3482-2002), Annexe 1.

Informations sur les résultats et l'actif Exercice terminé le 31 décembre 2004 (en millions de \$)	Transport			Total	Autres	Éliminations intersectorielles et autres	Hydro-Québec consolidé 2004
	Activités réglementées	Activités non réglementées	Éliminations				
Produits	2 469	505	(139)	2 835	17 919	(10 056)	10 698
- Clients externes	16	297	(7)	306	10 393	(1)	10 698
- Intersectoriels	2 453	208	(132)	2 529	7 526	(10 055)	0
Amortissement	494	174		668	1 273		1 941
Frais financiers	641	193		834	1 426	1	2 261
Bénéfice (perte) provenant des activités poursuivies	426	(61)		365	1 820	(53)	2 132
Activités abandonnées					303		303
Bénéfice net (perte nette)	426	(61)		365	2 123	(53)	2 435
Investissements en immobilisations et en actifs incorporels							
- avec effet sur la trésorerie	540	193		733	2 493		3 226
- sans effet sur la trésorerie	10			10	356		366
Actif total	15 230	3 180		18 410	39 860	(234)	58 036

Explications complémentaires:

Données du secteur Transport :

- Les éliminations relatives aux produits concernent les services de télécommunications du réseau de transport fournis à l'intérieur de la division Hydro-Québec TransÉnergie et les revenus de transit de la Société de transmission électrique de Cedars Rapids limitée.
- La pièce HQT-2, Document 1 présente l'état des résultats du Transporteur concilié avec l'état des résultats consolidés d'Hydro-Québec.

Éliminations intersectorielles et autres:

- Les éliminations intersectorielles et autres sont issues intégralement du rapport annuel d'Hydro-Québec au 31 décembre 2004 et sont présentées pour fins de conciliation.

Passif relatif aux activités réglementées de transport

Hydro-Québec, et non ses divisions, émet des titres de dette sur les marchés financiers. Par conséquent, la division Hydro-Québec TransÉnergie n'a pas de dette propre sur les marchés financiers.

D'autre part la Régie de l'énergie a reconnu au Transporteur une structure du capital présumée comportant 70 % de capitaux empruntés et portant sur son année tarifaire. Par conséquent, l'établissement d'un passif présumé en vertu de cette règle ne permet pas d'en réaliser une conciliation avec les données vérifiées d'Hydro-Québec pour son exercice financier se terminant le 31 décembre 2004.

Compte tenu de ce qui précède, le passif présumé du Transporteur en 2004 peut être établi de la façon suivante :

Base de tarification réelle (voir HQT-2, Document 2)	14 529 236 000 \$
x Portion Dette de la structure du capital	<u>70 %</u>
Passif présumé relatif aux activités réglementées	<u>10 170 465 000 \$</u>

Structure du capital

Quant à la structure du capital présumée du Transporteur comportant 70 % de capitaux empruntés, elle ne peut être comparée directement à celle d'Hydro-Québec puisqu'elle repose sur une recommandation d'expert fondée sur une comparaison avec des entités semblables.

Par ailleurs, les données réelles d'Hydro-Québec au 31 décembre 2004, qui concernent, entre autres, l'ensemble des activités de production, de transport et de distribution d'électricité, sont les suivantes :

Taux de capitalisation pour Hydro-Québec consolidée¹:

$$16\,220\text{ G\$} / 49\,418\text{ G\$} = 32,8\%$$

Taux de capitalisation pour Hydro-Québec non consolidée²:

$$16\,413\text{ G\$} / 48\,430\text{ G\$} = 33,9\%$$

Taux de capitalisation pour les besoins réglementaires³:

$$16\,413\text{ G\$} / 48\,879\text{ G\$} = 33,6\%$$

Portion Dette de la structure du capital pour les besoins réglementaires:

$$100\% - 33,6\% = 66,4\%$$

¹ Voir à la section Ratios financiers à la page 108 du Rapport annuel 2004 d'Hydro-Québec.

² Excluant les filiales et autres participations.

³ Taux de capitalisation d'Hydro-Québec non consolidée tenant compte de la dette ajustée du montant des frais reportés liés à la dette.